



Côte d'Ivoire : l'Envoyé de l'ONU confirme les résultats au Conseil de sécurité

7 décembre 2010



« Les résultats obtenus via ma méthode de certification sont clairs : il y a un seul vainqueur, avec une marge irréfutable. Même si toutes les plaintes du camp présidentiel étaient prises en compte, les résultats ne changeraient pas et le candidat Ouattara resterait le vainqueur de l'élection », a indiqué mardi le Représentant de l'ONU en Côte d'Ivoire, Young-Jin Choi, lors d'une vidéoconférence avec le Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Représentant de l'ONU, qui se trouve actuellement à Abuja, au Nigéria, où il participe à un sommet extraordinaire de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la situation en Côte d'Ivoire, a redit que les deux tours du scrutin présidentiel s'étaient déroulés dans « une atmosphère démocratique, en dépit de quelques incidents, parfois violents, dans l'ouest et le nord du pays ».

Au Conseil de sécurité, réuni au siège de l'ONU à New York, Young-Jin Choi a également expliqué que « malgré ses appels à la Commission électorale indépendante pour qu'elle annonce rapidement les résultats provisoires du second tour », celle-ci n'avait pas été en mesure de le faire « en raison de dissensions internes ».

« Ces division internes ont encore été exacerbées quand les forces de sécurité ivoiriennes ont « renforcé » leur protection du quartier général de la CEI le 30 novembre. Ceci a conduit le Président de la CEI à proclamer les résultats provisoires dans l'après midi du 2 décembre », a-t-il poursuivi.

Le Représentant a rappelé ensuite que dès l'annonce de ces résultats par la CEI, « le Conseil constitutionnel ivoirien a déclaré cette annonce nulle et non avenue », au motif que le délai légal de trois jours avait été dépassé. Le lendemain, « après avoir annulé les résultats dans quatre régions du nord, le Conseil constitutionnel a donné la victoire au Président sortant Laurent Gbagbo ».

Young-Jin Choi a ensuite souligné qu'il avait lui-même « procédé à l'évaluation et l'analyse des procès verbaux transportés par la Mission de l'ONU en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Bureau de l'ONU pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et reçu par la Commission électorale indépendante (CEI) », avant de certifier les résultats annoncés par la CEI, et non ceux du Conseil Constitutionnel ivoirien.

« L'ONU n'a pas demandé cette responsabilité ; les dirigeants ivoiriens lui ont demandé de jouer le rôle de certificateur, dans le cadre de l'Accord de Pretoria de 2005. C'est une responsabilité solennelle qu'a donc l'ONU vis-à-vis de tout le peuple ivoirien, qui aspire à la paix, la stabilité et la prospérité », a-t-il ajouté.

Le Représentant onusien a conclu son intervention par vidéoconférence devant le Conseil de sécurité en estimant qu'« au regard du chemin parcouru par la Côte d'Ivoire, ignorer le choix du peuple ivoirien à ce stade correspondrait à le laisser tomber et à gâcher les ressources significatives investies au cours des huit dernières années par la communauté internationale ».

Par ailleurs, au terme de leur Sommet extraordinaire sur la Côte d'Ivoire, les Etats membres de la CEDEAO ont « condamné dans les termes les plus fermes, la tentative d'aller à l'encontre de la volonté du peuple ivoirien qui s'est exprimée librement le 28 novembre », date du second tour de l'élection présidentielle.

« Afin de protéger la légitimité du processus électoral, le sommet approuve les résultats annoncés par la Commission électorale indépendante et certifiés par le Représentant de l'ONU en Côte d'Ivoire », indiquent-ils dans leur déclaration finale, avant de souligner qu'ils « reconnaissent Alassane Ouattara comme le président élu et par conséquent, le représentant de la voix librement exprimée du peuple ivoirien ».

« Le Sommet appelle Laurent Gbagbo à reconnaître les résultats du second tour, certifiés par l'ONU, et à renoncer au pouvoir sans délai, dans l'intérêt du peuple ivoirien », ajoutent encore les chefs d'Etats et de gouvernements ouest-africains, qui ont décidé « de mettre en oeuvre l'article 45 du Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la

bonne gouvernance permettant des sanctions contre la Côte d'Ivoire, dont la suspension jusqu'à nouvel ordre, de sa participation aux organes de décision de la CEDEAO ».

À l'issue de plusieurs heures de consultations par les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, la Présidente du Conseil pour le mois décembre, la Représentante des États-Unis auprès des Nations Unies, Susan Rice, a indiqué que le Conseil de sécurité continuait « de discuter des contours d'une éventuelle réponse ».

« La plupart des délégations sont prêtes à parler d'une seule voix et à le faire rapidement, d'autres ne sont pas en mesure de le faire en l'absence d'instructions », a-t-elle dit lors d'un point de presse. Elle a ajouté que les discussions se poursuivraient mercredi.

De son côté, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qui se trouve à Cancun, au Mexique, pour une Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, a rencontré le Président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping, avec qui il a discuté de la situation en Côte d'Ivoire et de la récente visite de l'ancien Président d'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, dans ce pays, au nom de l'Union africaine.

Le Secrétaire général a souligné le rôle important de l'Union africaine pour résoudre la situation en Côte d'Ivoire et a réitéré la nécessité de respecter la volonté du peuple ivoirien, a précisé son porte-parole.

Côte d'Ivoire : Ban Ki-moon félicite Alassane Ouattara pour son élection

3 décembre 2010

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a félicité vendredi Alassane Ouattara pour son élection à la Présidence de la Côte d'Ivoire et a appelé le Président sortant Laurent Gbagbo, battu au second tour du scrutin, à coopérer pour permettre une transition politique en douceur.